

# **La notion de genre en 2024**

## **Une évolution à comprendre et intégrer**

Louna Monaco  
Sophie Vincent

Colloque Barreau de Charleroi – 5 avril 2024

# PLAN

Le genre dans une perspective...

- Historique
- Juridique



*Standpoint theory*

« La représentation du monde, comme le monde lui-même, est l'opération des hommes ; ils le décrivent du point de vue qui est le leur et qu'ils confondent avec la réalité absolue »

Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, 1949



# I. 1<sup>ER</sup> TEMPS : DU SEXE AU GENRE

## Prémisse des théories du genre: La rupture du biologique et du social

« Les traits de caractère que nous qualifions de masculin ou de féminin, sinon en totalité, sont pour nombre d'entre eux, déterminés par le sexe d'une façon aussi superficielle que sont les vêtements, les manières et la coiffure qu'une époque assigne à l'un ou l'autre sexe. [...] Ce qui n'était qu'une nuance de tempérament s'est transformé, sous l'influence sociale, en une caractéristique essentielle et inaliénable d'un sexe ».

« J'étais loin de soupçonner que les tempéraments que nous considérons comme propres à un sexe donné peuvent n'être que de simples variantes du tempérament humain, que c'est l'éducation qui, avec plus ou moins de succès et selon les individus, permet aux hommes ou aux femmes, ou aux deux, de s'en approcher ».

Margaret Mead, *Mœurs et sexualité en Océanie*, 1935

TEMU France

L'accessoire inséparable de la femme

**Sac à Dos Langer**

**3,39€**

Nouveaux utilisateurs de l'app uniquement

Livraison gratuite



temu.com

**Le meilleur ami de la femme**

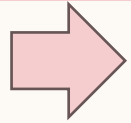
Acheter

« On ne naît pas femme : on le devient »

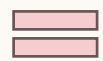
« Aucun destin biologique, psychique, économique ne définit la figure que revêt au sein de la société la femelle humaine ; c'est l'ensemble de la civilisation qui élabore ce produit intermédiaire entre le mâle et le castrat qu'on qualifie de féminin ».

Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, 1949





Féminité comme masculinité :



des constructions sociales



une donnée naturelle ou biologique

#### DÉGUISEMENTS GARÇON

Le lot de 4. Policier + casquette, pom-pom, Indien + coiffe, pirate + cache-cell.

**C 83122**

#### DÉGUISEMENTS FILLE

Le lot de 4. Infirmière, cuisinière + foulard et toque, princesse + couronne, sorcière + chapeau.

**D 83123**



# Apparition de la notion “genre”

< Psychiatrie - intersexuation et « transsexualité »

John Money & Anke Ehrhardt, *Man and Woman, Boy and Girl* (1972)

Le sexe = anatomique et physiologique

Le genre = une expérience/construction psychologique de soi en tant qu’homme ou femme.

Robert Stoller, *Sex and Gender* (1968)

le rôle de genre = comportements publics d’une personne

l’identité de genre = subjectivité, comment la personne s’identifie et veut être identifiée par les autres

## Appropriation par les féministes

### Genre = instrument de dénaturalisation du social

« Le mot “sexe” se réfère aux différences biologiques entre mâles et femelles : à la différence visible entre leurs organes génitaux et à la différence corrélative entre leurs fonctions procréatives. Le “genre”, lui est une question de culture : il se réfère à la classification sociale en “masculin” et “féminin ».

Anne Oakley, *Sex, Gender and Society*, 1972





## II. 2<sup>E</sup> TEMPS : DU GENRE AU SEXE

« le “sexe” est lui-même défini, représenté ou considéré via le prisme du genre, c’est-à-dire via le prisme d’un rapport social inégal par lequel les corps sont appréhendés et normalisés en tant que corps sexués (féminin ou masculin) »

Elsa Dorlin, *Sexe, genre et intersexualité : la crise comme régime théorique*, 2005

## L'apport des historiens

Thomas Laqueur, *La fabrique du sexe*, 1990

- Modèle antique et médiéval du « sexe unique »
- Modèle moderne des « deux sexes » (18<sup>e</sup> siècle)

## L'apport des scientifiques

Anne Fausto-Sterling, *The Five Sexes*, 1993 ; *Sexing the Body*, 2000

Marqueurs scientifiques :

- Anatomique : organes génitaux
- Gonadique : organes destinés à la reproduction
- Chromosomique
- Hormonal : œstrogène vs testostérone

« Il n'existe donc aucun critère infaillible pour déterminer le sexe de l'individu et, surtout, l'examen de ces critères démontre la complexité du processus biologique de sexuation des individus, qui atteste de l'artificialité de la bicatégorisation. On peut dès lors s'interroger sur les raisons de la persistance d'une classification entre deux sexes en droit, qui prétend reposer sur des données biologiques, alors même que la biologie échoue à établir des critères fiables de division binaire »

Elsa Fondimare, *Le genre, un concept utile pour repenser le droit de la non-discrimination*, 2014

# CONCLUSION

Quatre dimensions analytiques du genre:

- Le genre est une **construction sociale**
- Le genre est un **processus relationnel**
- Le genre est un **rapport de pouvoir**
- Le genre est **imbriqués dans d'autres rapports de pouvoir**

**Genre** = rapport social et diviseur

= système qui produit une bipartition hiérarchisée h/f

**Sexe** = assignations que ce rapport impose (être une femme, être un homme) = catégories produites et organisées par ce système

# PERSPECTIVE JURIDIQUE





# I. Intérêt du genre pour le droit

⊘ Genre → inégalité

## Affaire Marie Popelin

« La femme est par nature dans une situation différente de l'homme comme l'atteste la faiblesse de sa constitution. Ses obligations domestiques sont celles tenant à la maternité et l'éducation des enfants » (Cour d'appel)

« [...] les exigences et sujétions de la maternité, l'éducation que la femme doit à ses enfants, la direction de son ménage et du foyer confiés à ses soins, la placent dans des conditions peu conciliables avec les devoirs de la profession d'avocat et ne lui donnent ni les loisirs, ni la force, ni les aptitudes nécessaires aux luttes et aux fatigues du barreau » (Procureur général)



## Genre → regard critique sur le droit

### Exemples:

- Histoire des droits humains - Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) = Egalité formelle
- Pensé par et pour des hommes
- Droit à la vie et l'interdiction de la torture
  - Droit au travail

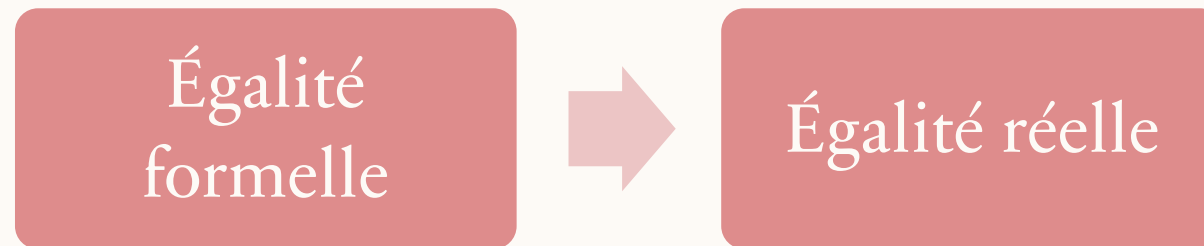
## II. Prise en compte progressive du genre par le droit

### Prise en compte des rôles sociaux

Evolution du droit à la non-discrimination et du principe d'égalité

→ Prise en compte de l'expérience des femmes

→ + transformation des rôles sociaux



## Prise en compte des rôles sociaux

### Illustrations :

- Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979
  - Les États doivent « Modifier les schémas et modèles de comportement socio- culturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes » (Art. 5, a)  
= Égalité transformative
- Harcèlement sexuel au travail (Loi du 11 juin 2002 et Directive 2006/54)
  - « comportement non désiré à connotation sexuelle, s'exprimant physiquement, verbalement ou non verbalement, et qui a pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne, et en particulier, de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant » (Art. 5, 10° Loi du 10 mai 2007)  
= Violence de genre discriminatoire

## Prise en compte de la fabrication du sexe

⇒ Le droit perpétue le genre

« Le rapport social de domination » évoqué par Pierre Bourdieu, au fondement de ce système d'opposition et de hiérarchisation entre les sexes, est ainsi dissimulé par l'ordre social, y compris par le système juridique, qui pose comme naturelle, évidente, préconstruite et non-contestable, la bicatégorisation sexuée ».

Elsa Fondimare, *Le genre, un concept utile pour repenser le droit de la non-discrimination*, 2014

Exemple : loi du 10 mai 2007 relative au transsexualisme

⇒ Remise en question du sexe comme donnée naturelle

Exemples :

- Loi du 25 juin 2017 réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres (...)
- Cour constitutionnelle, arrêt n°99/2019 du 19 juin 2019
- Cour d'appel de Bruxelles, Arrêt du 7 février 2023

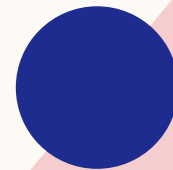


# CONCLUSION

- Le genre = « Système de bicatégorisation, hiérarchisé entre les sexes (h/f) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin féminin) »

Laure Bereni et al., *Introduction critique aux études de genre*, 2020

- Le genre = outil analytique utile → Évolution du droit



**MERCI  
POUR  
VOTRE  
ATTENTION**

